



FÉDÉRATION
DES MÉDECINS
OMNIPRATICIENS
DU QUÉBEC



No d'activité : 97146

L'asthme pédiatrique

Jeudi 17 septembre 2026 de 17:45 à 19:30



Restaurant Le Fougasse
29, rue du Roi, Sorel-Tracy



Président de séance
Dr Gabriel Gosselin

Message des organisateurs

Étant donné que cette activité est offerte aux médecins du GMF Contrecoeur, l'invitation vous est transmise par le responsable local Dr Gabriel Gosselin et vous devez vous inscrire auprès de ce dernier à l'adresse courriel:
emc-gosselin@amorsl.ca.

Horaire

17:45 - 18:00

Accueil/Clôture

18:00 - 19:15

L'asthme pédiatrique

Dr Reza Alizadehfar, pédiatre allergologue

19:15 - 19:30

Période de questions

Objectifs

L'asthme pédiatrique

1. Diagnostiquer l'asthme pédiatrique selon les groupes d'âge et en déterminer la sévérité
2. Identifier les critères de contrôle de l'asthme
3. Identifier les facteurs de risque d'exacerbation
4. Prescrire le traitement approprié pour prévenir les exacerbations
5. Prescrire un traitement individualisé en cas d'exacerbation

Évaluation



Une fois l'activité terminée, veuillez l'évaluer à partir de ce code QR. Vous recevrez également un lien après l'activité.

Accréditation

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 1,50 heure(s) d'activité reconnues au sens du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ, soit 1,50 heure(s) de catégorie A et 0,00 heure(s) de catégorie B (AEEP). Le Code d'éthique en DPC du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Azurity Pharmaceuticals Canada

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>